

choix, mais nous ne sommes même pas certains que cela s'avérera utile » (document 561). En mai 1962, les efforts canadiens visent avant tout à s'assurer que, dans son Rapport spécial sur la situation (signé le 2 juin), la Commission rendra explicite le lien causal entre la subversion communiste au Sud-Vietnam et l'intensification de l'aide américaine. Bien qu'il ne soit pas entièrement satisfait du projet de texte présenté par les Indiens, le commissaire canadien – comme le Département d'État – finit par l'accepter, au motif qu'il constitue un compromis raisonnable (documents 563 à 579). Toutefois, faute d'une réponse constructive du Royaume-Uni et de l'URSS au Rapport spécial (en leur qualité de coprésidents de la Conférence de Genève), la Commission internationale a pour tâche « d'administrer un traité de paix en période d'hostilités sans directives politiques ni coopération de l'une et l'autre des deux parties ». Pendant le reste de la période couverte par ce volume, la Commission est « en état de stagnation » et « dans l'impasse », de sorte qu'elle tient peu de réunions et qu'elle ne bénéficie d'aucun soutien du Nord-Vietnam ni du Sud-Vietnam en ce qui concerne ses équipes sur le terrain (document 580).

En 1962-1963, le Commonwealth, qui figure habituellement au rang des priorités du gouvernement conservateur de Diefenbaker, occupe une place beaucoup moins importante que pendant les années antérieures. Comme en 1961, le projet d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne (CEE) est la question la plus controversée. En mars 1962, les Britanniques font parvenir à la Maison du Canada, à Londres, un projet de texte dans lequel ils proposent de nouvelles modalités pour le commerce au sein du Commonwealth. Ils demandent alors aux Canadiens de faire connaître leur point de vue à ce sujet dans un délai extrêmement court (document 335). Cet épisode conforte les Canadiens dans leur conviction que les consultations promises par les Britanniques ne sont que de vaines promesses. Ottawa se montre critique à l'égard du projet de texte; une version ultérieure est jugée pire que la première, et il est reproché au Royaume-Uni de « renoncer progressivement à protéger nos intérêts... la liste des contingents à droits nuls ne s'applique plus qu'à trois des dix articles qui représentent un intérêt pour le Canada » (document 365). Les propos échangés dans d'autres capitales du Commonwealth montrent que le Canada n'est pas le seul à éprouver des craintes (documents 346 à 351, 354 et 357).

Lorsque les négociations avec la CEE échouent, au début de 1963, le débat au gouvernement sur la question de savoir si Ottawa devrait prendre l'initiative d'une opposition ouverte à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE n'a plus lieu d'être. Toutefois, le risque qu'un rapprochement entre ce pays et l'Europe affaiblisse considérablement le Commonwealth suscite des discussions intéressantes sur l'utilité de cette institution dans un monde qui compte de moins en moins de colonies. Contrairement à l'opinion qu'aurait exprimée un représentant britannique, selon qui « il ne serait... peut-être pas mauvais que certains des nouveaux membres partent » (document 316), les représentants du ministère des Affaires extérieures sont résolument en faveur du Commonwealth, qui constitue selon eux un lien essentiel